

REGARDS SUR THÉDING

Bulletin municipal de la ville de Thédینگ / n°3 / Juin 2015



CADRE DE VIE

En route pour la première fleur

www.theding.fr

L'actualité nous impose deux sujets de conversation, voire de préoccupation : d'une part, la nouvelle organisation territoriale (Loi NOTRE) et d'autre part, l'impact du réchauffement climatique sur notre environnement.

En ce qui concerne la loi NOTRE, les conseils généraux ont disparu et sont remplacés par des conseils départementaux. L'élection de nos représentants au conseil départemental de la Moselle est dorénavant articulée autour d'un binôme à parité homme-femme, avec des cantons remodelés. Au-delà de ça, les départements subissent comme les communes, une réduction sévère des dotations de l'Etat. Le Président du Conseil Départemental vient donc de faire savoir par la presse que l'aide aux communes va passer de 72 M€ par an à 25 M€. Ce n'est vraiment pas une bonne nouvelle, la commune comptait beaucoup sur le Département pour l'aider dans le projet de construction de l'école élémentaire. Nous attendons pour connaître les règles précises d'attribution des subventions avant de lancer notre projet.

L'association des Maires a aussi lancé un mouvement de protestation contre un autre des aspects de la loi NOTRE, qui pourrait être redoutable : les représentants de la commune seront élus directement. La commune ne sera plus représentée forcément par son maire ou son adjoint, mais par des personnes qui auront toute légitimité pour imposer à la commune des décisions de l'intercommunalité, avec des compétences étendues. C'est le début de la disparition progressive des petites communes.

Le deuxième sujet de préoccupation concerne la conférence internationale sur le Climat qui doit se tenir à l'automne à Paris. Tous les experts s'accordent pour prédire, pour les années 2050,

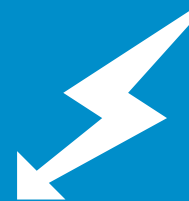
un dérèglement climatique avec son lot de catastrophes si l'activité humaine continue à polluer à ce rythme.

La Communauté d'Agglomération de Forbach a signé un Plan Climat Énergie. En partenariat avec le Sydeme,

l'un de ses projets a été retenu par le ministère de l'Écologie et du Développement Durable pour sa capacité à réinvestir dans les transports en commun, le gaz produit par la méthanisation de nos déchets fermentescibles. J'ai été accueilli à ce titre à l'Élysée par le Président de la République et par la ministre de l'Écologie pour officialiser une subvention exceptionnelle de 500 000 € qui pourra encore être majorée d'après les résultats obtenus. Le modèle d'économie circulaire du SYDEME est reconnu sur le plan national et international, malgré les freins constitués par ceux qui, à la communauté de communes du Pays Naborien, retardent sciemment la mise en route du Multiflux, et ceux qui, par manque de civisme, ne se donnent pas la peine de trier. Un récent contrôle des bacs a mis en évidence que 90 % des ménages de Thédning trient bien, mais que 10 % n'appliquent pas les consignes de tri. Ils pénalisent ainsi tous les habitants du secteur. Un des moyens pour agir sur ce phénomène, en plus du refus de collecte, serait de prévoir, un critère de qualité de tri dans le grand chantier de l'introduction d'une part variable dans la taxe d'ordures ménagères. Le débat est ouvert...



**Excellent été à tous !
Le Maire**



Les énigmes de Thédning

À l'occasion de la journée du patrimoine, la municipalité organise le 13 septembre prochain une marche «énigmes» d'environ 7 km à travers la commune (village, lotissement et Quartier Sud) de Thédning. Des questions sous forme de quizz sur les différents bâtiments, édifices et sur la culture de Thédning viendront compléter cette marche qui se clôturera par la récompense d'un panier garni offert par la commune à celui qui aura évalué son poids au plus juste.

Les inscriptions gratuites à la marche se feront au secrétariat de la mairie de Thédning jusqu'au mardi 8 septembre 2015.

À DÉCOUVRIR À LA RENTRÉE

Les 6 toiles restantes restaurées

Les 6 toiles ainsi que les boiseries de l'église Sainte-Marguerite sont toujours en phase de restauration chez M.Igor KOZAK. D'un coût total HT de 21.140 € ces travaux sont subventionnés à hauteur de 6.342 € par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Lorraine et à hauteur de 10.000 € au titre de la réserve parlementaire. C'est le 20 septembre prochain que la population et les paroissiens pourront les découvrir à l'occasion d'une manifestation.

EN BREF

Le marronnier : faut-il l'élaguer ou l'abattre ?

Un riverain de la rue du Wimborn excédé par des marrons tombés dans sa propriété souhaite que la commune procède à son élagage. Ces travaux risquent de fragiliser encore un peu plus l'arbre en question dans la mesure où, sur trois troncs, un est atteint de pourrissement. D'où l'interrogation pour la commune de l'élaguer voire de l'abattre. Toujours est-il qu'il est placé sous étroite surveillance. Dans tous les cas, s'il menaçait de tomber, il conviendrait de l'abattre.

En route pour la 1^{re} fleur

La commune est inscrite au concours «Je fleuris la Moselle» pour la 2^e année consécutive. Les encouragements nous ont été décernés en 2014. Les efforts faits par la commune pour son embellissement ne suffisent pas à eux seuls et le jury départemental en visite durant cet été est très attentif à la propreté des trottoirs des riverains ainsi qu'à l'entretien, le désherbage des parties privatives à l'avant des facades. Une 1^{re} fleur serait la récompense des efforts de tous les Thédningeois. Vivons dans une commune fleurie mais avant tout dans une commune propre.

Hausse des charges et baisse des dotations

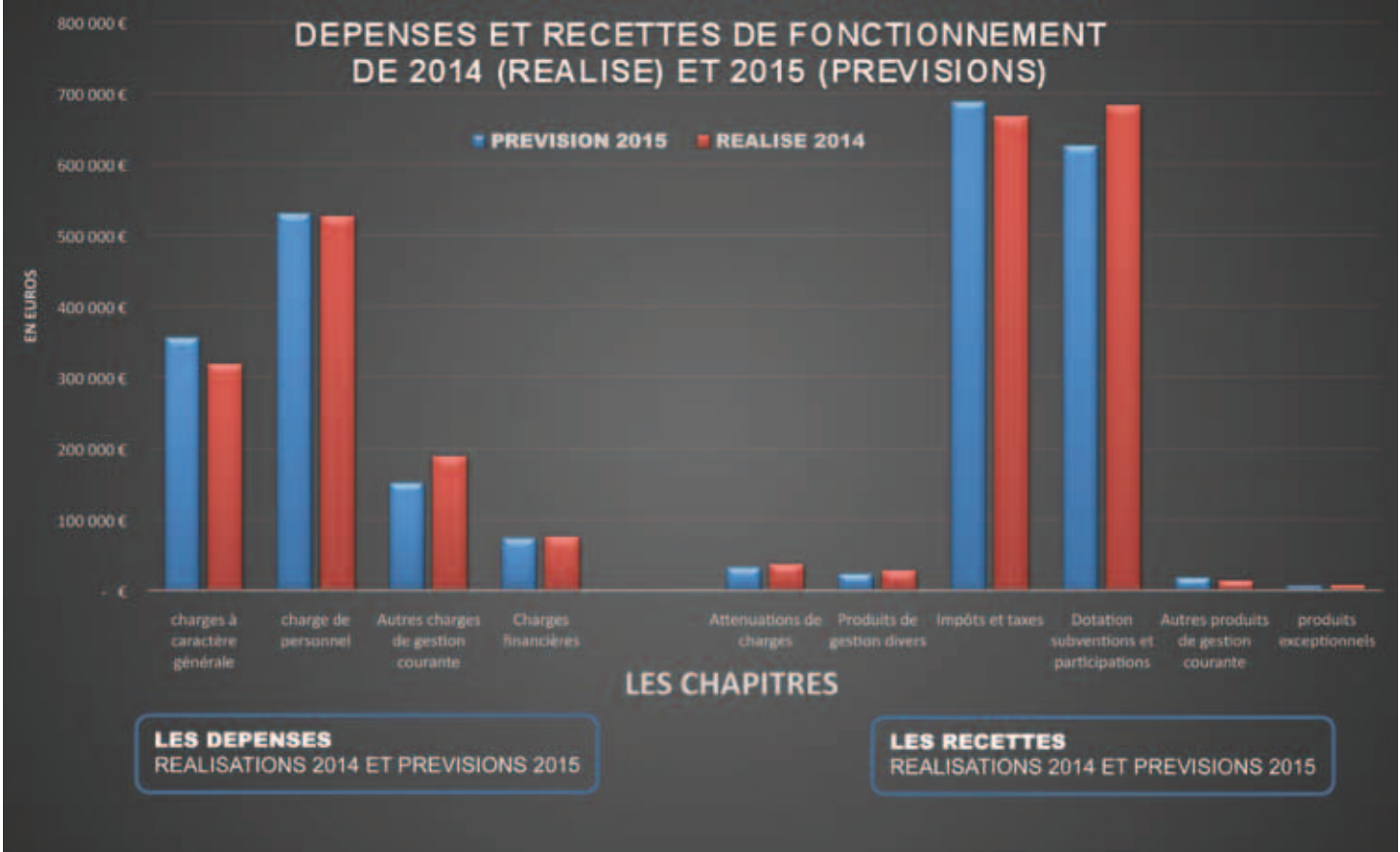


Le conseil municipal a approuvé, le vendredi 13 mars dernier, le compte administratif de l'année 2014. Une bonne maîtrise des dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement auront permis de dégager pour cet exercice respectivement deux excédents de 321.898,33 € et 229.790,59 €. Une aubaine pour le budget primitif 2015 où les investissements seront importants et qui a été voté, à l'unanimité, le 1^{er} avril dernier.

S'agissant des dépenses de fonctionnement notamment les charges à caractère général, elles augmentent et s'expliquent, pour partie, par la mise en place d'un contrat de prestations de services pour l'école primaire ainsi que par des frais de fournitures d'électricité et de gaz des bâtiments communaux en hausse. Pour les charges

de personnel les prévisions augmentent très peu par rapport au compte administratif 2014 puisque l'on passe d'une dépense réelle de 526.052 € à 530.130 €. A ces dépenses il convient de déduire les participations de l'Etat aux contrats aidés et qui avoisinent les 85 %. Les autres charges de gestion courante, financières et exceptionnelles sont quant à elles en baisse. Cette dernière s'explique par une diminution des subventions et participations de 101.146 € en 2014 à une dépense prévisionnelle de 74.000 € en 2015.

S'agissant des recettes elles sont en baisse constante dans la mesure où l'Etat ponctionne depuis 2014 et jusqu'en 2017 sur la dotation globale de fonctionnement. En 2015 cela représentera près de 25.000 €. Si le mouvement se poursuit et que l'Etat ne revienne pas sur ce point d'achoppement, d'ici 2017, la commune sera ponctionnée au total de près de 85.000 €. Cette dotation est passée de 431.010 € en 2012 à 390.000 € en 2015.



Les travaux avancent à grands pas



Les travaux de voirie et réseaux secs de la deuxième tranche FNADT du quartier Sud avancent à grands pas. C'est ce que les membres qui siègent tous les mercredis aux réunions de chantier ont constaté sur place. D'un montant HT de 774 088,26 € pour l'entreprise EUROVIA de Forbach et 168 649,84 € pour la société SAG VIGILEC de Cocheren, ces travaux sont subventionnés à hauteur de 98 % par la Région Lorraine et le Département de la Moselle. Ne sont pas compris dans les présents montants la rémunération du maître d'œuvre, les travaux ERDF etc. Du côté de l'éclairage public, ce sont des candélabres dotés de LED qui remplaceront l'ancien éclairage public.

ZOOM SUR...

La rue du Heckenetzel

Des imprévus liés au raccordement au réseau gaz ainsi qu'à celui de l'assainissement n'ont pas permis de terminer le chantier du Heckenetzel dans les temps. C'est maintenant chose faite depuis que l'entreprise TP Klein de Diebling a assuré en avril 2015 la pose de l'enrobé sur les trottoirs. Il ne reste plus qu'à réceptionner l'ensemble des travaux avant l'établissement du décompte général définitif.

À ce propos, un appel est lancé à la population ainsi qu'aux riverains pour rebaptiser cette rue appelée rue du « Heckenetzel ». Toutes les propositions pourront être faites par mail à mairie@theding.fr.



DEUX NOUVEAUX OUTILS DE TRAVAIL

Une nouvelle tondeuse...



La commune vient d'acquérir une nouvelle tondeuse auto-portée. D'un coût HT de 28.583,33 € HT, c'est la société KLEIN d'Adamsviller qui a été retenue à la suite de l'appel à concurrence. Ce nouvel outil qui est doté d'un bennage hydraulique avec une turbine haute performance à 6 pales, permet aux agents communaux, de tondre de très grands espaces verts et ce même par temps de pluie modérée. De marque John Deere cette tondeuse dispose d'une largeur de coupe d'un mètre cinquante deux.

Et un nouveau camion !

Le service technique disposera d'ici à fin octobre 2015 d'un nouveau camion. Il sera amené à compléter l'ancien camion qui officie dans la commune depuis novembre 1999. La décision d'acquisition a été prise lors de la réunion du 26 mai dernier. Ce sera un camion de type RENAULT de moins de 3,5 tonnes doté d'un système de type « ampliroll » avec deux bennes rehaussées. Le prix HT de cette acquisition est de 39.977,50 €.

Instruction des autorisations du droit des sols

A compter du 1^{er} juillet 2015, c'est le SCOT Val de Rosselle siégeant à la communauté de communes de Freyming-Merlebach qui instruira les demandes d'autorisation de droit du sol (permis de construire, permis d'aménager, certificats d'urbanisme etc.).

Les demandes seront toujours à déposer en mairie.

La balayeuse en action

Une balayeuse a parcouru dernièrement les quelques 13 kilomètres de voirie com-



munale. Ce nettoyage sera renouvelé au cours du second semestre 2015 avant celui des avaloirs. La date sera communiquée ultérieurement sur le site internet de la commune ainsi que par voie de presse.

Vidéo surveillance : un diagnostic sollicité

Un diagnostic relatif à la mise en place d'une vidéo surveillance sur le territoire de la commune va prochainement être sollicité auprès de la gendarmerie. Rappelons à cet effet que la vidéo surveillance existe déjà à l'école maternelle, la maison de quartier et rue des Marais.

L'ancienne canalisation s'effondre



Les surprises sont de taille notamment lorsqu'elles n'ont pas été provisionnées financièrement. C'est par le fait d'une simple inspection caméra d'une canalisation située rue Principale et à la suite d'un refoulement dans l'école primaire que l'on a pu constater qu'une canalisation d'eaux usées s'était effondrée. Par chance et ce malgré le franchissement de plusieurs camions de forts tonnages, la chaussée ne s'était pas effondrée à cet endroit précis. Les travaux urgents ont donc été réalisés par l'entreprise TP Klein de Diebling qui a remplacé la canalisation défectueuse. Les frais relatifs à la fourniture et pose de cette nouvelle canalisation seront pris en charge sur le budget assainissement.

La compétence assainissement bientôt du ressort de la Communauté d'Agglomération de Forbach « Porte de France ».

La commission « Environnement et Cadre de Vie » qui siège à la Communauté d'Agglomération de Forbach propose de prendre en charge la compétence assainissement des eaux usées à compter du 1^{er} janvier 2016. Cette compétence liée à l'avis favorable d'une majorité qualifiée des conseils municipaux et d'une décision préfectorale conforme s'exercerait avec les principes suivants : reprise des emprunts, mise en place d'une redevances de collecte communautaire définie sur la base d'une péréquation des redevance communales actuelles avec un délai de convergence de dix ans et l'imputation, au budget général de la communauté, des frais de traitement des eaux pluviales en station d'épuration.

S'agissant de l'assainissement pluvial, il est prévu de fixer pour les investissements pour les collecteurs unitaires une répartition de 60 % à charge de la communauté pour les eaux usées et 40 % à charge de la commune pour les eaux pluviales.

Le conseil municipal a d'ailleurs délibéré favorablement sur ce point le 26 mai dernier.

Fourniture, pose d'un élévateur et mise en conformité incendie

L'élévateur ainsi que la mise en conformité incendie du foyer sont maintenant terminés. Il ne reste plus qu'à la commission de sécurité d'arrondissement de se réunir avant la mise à disposition de cet élévateur aux personnes à mobilité réduite. Ces travaux, estimés à hauteur de 75.641 € HT sont subventionnés au titre de la DETR 2013 et 2014 à hauteur de 21.580 €.

Le ravalement extérieur de la façade est, quant à lui programmé pour septembre 2015. Il est subventionné à hauteur de 60 % au titre de la DETR 2015. C'est l'entreprise SPI Peintures de Freyming-Merlebach qui réalisera ces travaux pour 10.834 € auquel il convient de rajouter les couvertines.

Des travaux d'isolation, de chauffage et d'électricité prévus au cours du 1^{er} semestre 2017

Après une mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite, celle de la mise en conformité incendie et le ravalement extérieur, le foyer communal se verra rénover intérieurement. C'est le cabinet WMG architecte qui est chargé de la maîtrise d'œuvre de ces travaux dont les différents lots seront connus ultérieu-

rement. Néanmoins la priorité de la commune sera de réaliser une bonne isolation de ce bâtiment notamment à l'étage par la création d'un faux plafond. S'en suivra la mise en conformité électrique du bâtiment, la fourniture et pose d'un nouveau système de chauffage et d'une nouvelle ventilation. Ces travaux qui feront l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR 2016 devraient permettre de substantielles économies d'énergie. Les travaux devant se réaliser au cours du premier semestre 2017, le foyer sera fermé au public.

EN BREF

La rue de la Chapelle sera enfin dotée de trottoirs

Les travaux de création de trottoirs rue de la Chapelle seront réalisés au cours du second semestre 2015. L'entreprise chargée des travaux sera connue ultérieurement.

Réhabilitation du Clos des Lilas au second semestre 2015

C'est le cabinet ADL Ingénierie de Woustwiller qui est chargé de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie et réseaux secs du Clos des Lilas. Au cours du mois de juin 2015, plusieurs entreprises seront consultées dans le cadre de ces futurs travaux. Le résultat de cette consultation sera communiqué ultérieurement.



Hub's, la bière made in Thédning

Née le 1^{er} juillet 2014 sous la forme de SAS, la BRASSERIE HUB'S & ASSOCIES est une affaire de passionnés. Portrait.

Une micro-brasserie à Thédning ? Qui l'eût cru ? Et pourtant, c'est aujourd'hui une réalité grâce à Frédéric Hubert, président et brasseur. *« J'ai créé ma société avec mes deux associés suite à l'obtention d'un prix « Fourquet d'Argent » au concours national de Saint-Nicolas-de-Port en 2014 (Catégorie Amateur). Cette reconnaissance d'un jury a fait mûrir mon projet d'entreprendre qui était en réflexion depuis quelques temps. Concernant l'amour de la bière et des brasseries, elle était présente depuis mon plus jeune âge. »* En effet, ses grands-parents paternels tenaient un Café Hôtel-Restaurant à Fontoy. Il y a tiré ses premières bières. *« Durant mon adolescence, j'ai collectionné les sous bock et commencé la collection d'objets publicitaires de brasserie ainsi que le brassage amateur, il y a dix ans. Je me suis perfectionné à travers des formations à l'Université populaire de Forbach et au musée de la brasserie de Saint-Nicolas-de-Port. »*

Une gamme permanente de nouvelles bières

Maintenant que la brasserie est lancée depuis quelques mois, Hub's et Associés commence à avoir des produits en quantités confortables. *« Nous complétons régulièrement notre gamme avec de nouvelles bières permanentes ou éphémères. La distribution des bières se fait essentiellement sur des marchés artisanaux, vente directe à la brasserie, par des dépositaires sous forme de panier garni ou coffrets cadeaux ou sur internet à travers "Une*



ferme dans la Ville". » Hub's ne distribue pas ses bières dans le circuit CHR (Café Hôtel-Restaurant) pour respecter ses engagements avec l'employeur actuel de Frédéric Hubert. Concernant la production 2015, l'objectif est de produire entre 15 et 20 Brassins de 500L. *« Nous ne favorisons pas la quantité mais la qualité ! »*

La brasserie est ouverte le samedi et le dimanche sur rendez-vous. Il y a possibilité de faire une visite par petits groupes (maximum de 5 à 7 personnes), pour découvrir les équipements et les méthodes de brassage.

Adresse : BRASSERIE HUB'S 26, rue de la Montagne
57450 Thédning. Téléphone : 03 87 89 69 61, site internet : www.brasseriehubs.fr, Facebook: Brasserie HUB'S

Ce qu'il faut savoir

La canicule peut mettre notre santé en danger lorsque trois conditions sont réunies :

- Il fait très chaud.
- La nuit, la température ne descend pas ou très peu.
- Cela dure depuis plusieurs jours.

Dans ce cas :

- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes.
- Maintenir sa maison à l'abri de la chaleur.
- Manger normalement.
- Boire environ 1,5 l d'eau par jour et ne pas consommer d'alcool.
- Donner des nouvelles à son entourage.
- Consulter régulièrement Météo France.

Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous inscrire en mairie sur le registre du CCAS.

Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement les secours en composant le 15.

CIVISME

Rappel des règles

Le nettoyage des trottoirs, en hiver comme en été, est à la charge des riverains.

Aucun stationnement de voiture sur un trottoir ne doit empêcher la circulation des piétons.

Les feux de végétaux : la taille des haies et

des arbres fruitiers sont considérés comme des déchets ménagers assimilés dont l'incinération est interdite par arrêté préfectoral.

Brûler des matières polluantes (pneu, huile, plastique) est considéré comme un délit.

Bruits gênants. Ils sont autorisés du lundi au vendredi de : 8h30 à midi et de 14h30 à 19 heures. Le samedi de 9 heures à midi et de 15 heures à 19 heures. Les dimanches et les jours fériés de 10 heures à midi.

En raison de la priorité accordée à l'entretien des espaces communaux, il n'y aura pas de ramassage de végétaux ni d'objets encombrants en juin, juillet et août.

D'UN COUP D'ŒIL



EN BREF

Élections régionales

Les prochaines élections auront lieu les 6 et 13 décembre prochain. À cet effet, il convient de rappeler que l'article 31 du décret 2013-938 du 18 octobre 2013 a modifié l'article R 60 du Code électoral comme suit : « *les électeurs des communes de 1 000 habitants et plus doivent présenter au président du bureau, au moment du vote, en même temps que la carte électorale ou l'attestation d'inscription en tenant lieu, un titre d'identité ; la liste des titres valables est établie par arrêté du ministre de l'intérieur. Les assesseurs sont associés, sur leur demande, à ce contrôle d'identité* ».

L'info en +

Dans le cadre de la lutte contre les incivilités, les dégradations et tous les faits délictuels, la commune sollicitera le groupement de gendarmerie nationale de la Moselle pour l'établissement d'un diagnostic.

«Je fleuris la Moselle à l'école»



Dans le cadre de «je fleuris la Moselle à l'école», les enfants de l'école maternelle se sont appropriés l'espace du rond-point

menant à leur école en le fleurissant de tournesols qui est la fleur « Soleil ». Le thème des élèves est : «je sème la fleur « Soleil » qui est aussi l'anagramme de «je fleuris la Moselle».

Après s'être occupés des semis et mis en peinture les différents décors du massif, les enfants ont baptisé « Phil » le bonhomme rigolo au milieu du rond-point qui veille aux plantations. L'arrosage est assuré par les élèves. Pendant les grandes vacances, les agents techniques s'en chargeront et veilleront au massif. Nos petits jardiniers en herbe reprendront la main en septembre afin de récolter les graines destinées à être replantées en partie mais aussi à nourrir les oiseaux durant l'hiver prochain. Bravo à nos petites mains vertes Thédingeois.

70^e anniversaire : remise des diplômes aux enfants

Une remise des diplômes a été organisée le 23 janvier 2015 à l'école élémentaire de Thédning en présence des porte-drapeaux anciens combattants militants et patriotes français de Forbach Moselle-Est afin de récompenser les enfants qui avaient activement participé au 70^e anniversaire de la Libération de la Commune du 13 décembre 1944.



Les différences font la richesse de tous

Dans le cadre du péricolaire de Théding et en partenariat avec l'association « Grégory Lemarchal » 18 enfants âgés de 3 à 11 ans se sont produits sur scène le 30 mai dernier au CAC de Puttelange-aux-Lacs lors de la comédie musicale intitulée « Les différences font la richesse de tous ». Sur des textes écrits par l'équipe d'animation les enfants ont traité les sujets tels que l'entraide et le respect. Une belle soirée ainsi qu'une belle initiative qui ont permis de remettre un chèque de 700 € aux représentants de l'association « Grégory Lemarchal ».



ET AUSSI...

Concours « Maisons fleuries 2014 »



Bravo aux mains vertes qui se sont vues remettre, lors des vœux du Maire en janvier dernier, les diplômes couronnant leurs fleurissements respectifs ainsi qu'aux membres de la commission municipale qui ont préparé et assuré la logistique ainsi que la remise des prix.

État civil

4^e trimestre 2014

Naissances

- 13 novembre** Vera, fille de Murat Yavuz et de Lütfiye Türke.
- 12 décembre** Lola Marie et Emma Marie filles de Thomas Zaskurski et de Leïla Bour.
- 29 décembre** Ethan, fils d'Arnaud Wagner et de Vanessa Tusch.

Mariage

- 22 novembre** Dominique Kœnig et de Fabienne Fister.

Décès

- 22 octobre** Bouzid Menani.
- 4 novembre** Yolande Strub épouse Anello.
- 28 novembre** Alfred Stuber.
- 29 novembre** Marie Louise Flauder.
- 8 décembre** Germaine De Bastiani veuve Guillentz.
- 22 décembre** Claire Bour épouse Geisler.
- 29 décembre** Jean-Georges Bode.



Noces d'or de M et Mme Bahfir Layachi qui ont uni leur destinée le 27 novembre 1964 à Farébersviller

CETTE RUBRIQUE PERMET AUX CITOYENS DE LA COMMUNE DE S'EXPRIMER SUR UN SUJET DE PORTÉE GÉNÉRALE CONCERNANT LA GESTION DE NOTRE PATRIMOINE COMMUN : CIRCULATION, ENVIRONNEMENT, EMBELLISSEMENT, ANIMATION...

Pétition des riverains du city-stade de la cité : 29 demandes sur 36 MIGS et 17 demandes sur 37 logements de la rue des Marais (11 ne se prononcent pas, 9 souhaitent le garder)

« Lors de la dernière réunion publique, vous aviez annoncé vouloir remédier aux problème de sécurité que rencontrent les enfants lorsqu'ils escaladent les grillages pour aller chercher les balles devant la salle du quartier. Vous sembliez aussi ce jour-là sensible aux désagréments que rencontraient les habitants des alentours : ballons qui tombent dans les jardins et détruisent fleurs et matériels personnels, ballons qui arrivent sur la route ou sur les voitures, enfants qui traversent la rue sans regarder, nuisances sonores... Aussi, vous nous aviez annoncé vouloir créer un parking à la place du terrain de foot pour parer aux problèmes de places de stationnement lors des fêtes à la salle de quartier. Par la présente, nous vous demandons de respecter vos engagements » (extrait).

Réponse de la commune

Il est vrai qu'au cours de la réunion de présentation des travaux de 2^e tranche de rénovation des réseaux de la cité, réunion qui s'est tenue dans la maison de quartier, la question de la présence du city-stade voisin a été posée. Les nuisances ont été évoquées et il est vrai que le maire avait annoncé qu'il fallait étudier les solutions pour remédier à ces problèmes. Le déplacement du city-stade pouvait être une solution mais il fallait peser le pour et le contre d'une telle mesure. L'équipement était bien

fréquenté par les jeunes, et chose rare, il était respecté. Pas ou peu de dégradations ont été constatées en 10 ans d'existence. Mais, contrairement à ce qui a été écrit dans la pétition, il n'y a pas eu d'engagement de la part du maire pour un déplacement. On ne déplace pas un tel équipement sans l'avis des riverains. C'est ce qui a été fait. Le city-stade a été démonté et sera reconstruit à côté de l'autre city-stade, à proximité du futur groupe scolaire. Sa situation (entre la cité et le village) à l'écart des zones habitées, permettra une utilisation optimale pendant les périodes scolaires et hors du temps scolaire.

Certains habitants de Thédning se sont interrogés à propos de la construction d'un collectif de 6 logements rue d'Ebring. Ils se demandaient comment le maire avait pu autoriser une telle construction, vu les nuisances que cela représente.

Il est bon de rappeler que le maire n'accorde pas les permis de construire selon son bon vouloir. Son intervention se limite à vérifier si le projet est conforme au règlement du plan local d'urbanisme, voté par le conseil municipal après enquête publique. Malheureusement, peu de personnes viennent consulter le document soumis à leur avis, et ne s'inquiètent de son application que lorsque un projet de construction voit le jour à côté de chez eux. En l'occurrence, le règlement actuel qui a permis la construction doit être revu en fonction de deux impératifs : d'une part, l'impact au niveau du stationnement, et d'autre part, l'intégration dans le site. La procédure est en cours, avec le concours du CAUE de la Moselle qui met ses architectes-conseils à disposition de la commune.



L'agenda

Juillet

Du 6 au 24 juillet - ALSH* enfance organisé par l'ASBH à l'école maternelle.

14 juillet - Challenge du maire organisé par la Boule Thédingeoise à la Maison de Quartier.

Août

1^{er} et 2 août - Tournoi homologué semi-nocturne et semi-rapide organisé par le club de scrabble au foyer et à la salle Alti-Bihn.

2 août - Concours officiel de pétanque organisé par la Boule Thédingeoise à la maison de quartier

16 et 30 août - Estivales du scrabble organisées par le club de scrabble au foyer.

Septembre

6 septembre - Journée de détente et de pêche à l'étang GALVANI du Wimbrunnen.

13 septembre - Marche du patrimoine organisée par la commune.

20 septembre - Inauguration des toiles de l'église Sainte-Marguerite (le programme de la journée sera disponible prochainement sur le site de la commune de Thédینگ).

20 septembre - Fête du cheval organisée par l'association G@lop de Thédینگ.

Octobre

Du 1^{er} au 4 octobre - Exposition de peinture couleurs et formes + marché des arts organisés par Sarreguemines Passion au foyer rue de la Paix.

25 octobre - Repas des aînés organisé par la commune au foyer.

Novembre

8 novembre - idées gourmandes des fêtes organisées par la Main Tendue au foyer et à la salle Alti Bihn.

15 novembre - dégustation de différentes bières organisée par Lorraine Collecti'bière.

22 novembre - bourse aux jouets organisée par l'école maternelle au foyer.

29 novembre - jardins ouvriers au foyer.

Décembre

3 décembre : visite du Planétarium organisée par la commune au foyer communal (inscriptions gratuites dans la limite des places disponibles).

6 décembre - banquet annuel organisé par la Société des Pensionnés au foyer.

31 décembre - Saint-Sylvestre organisée par l'Amitié au fil des ans au foyer.